

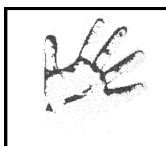


Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional
de la Section Académique du
SNETAA FO
n° 165 - novembre 2013



165

SOMMAIRE :

*p.1 : Editorial du Sec. Académique
*p.2 : Réunion des non titulaires ; Info Chefs de travaux ; Audience Recteur ;
*p.3 : loi de programmation et d'orientation, vote au CSE et au CTM ; Audience Région
*p 4 : Déclaration FO au CT Académique ;
Adhérez au SNETAA FO

F.O. la Confédération Force Ouvrière : la Force de l'Indépendance

Quand refondation rime avec destruction et dénaturation.

Chacun d'entre vous le sait, une des raisons d'être au SNETAA est de défendre le modèle de la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire. Ce combat a permis de préserver une voie originale, unique en Europe et enviée par nos collègues européens ainsi que par les jeunes et leurs familles qui souffrent aujourd'hui des excès du modèle libéral. Nous devons, comme ceux qui ont lutté avant nous pour préserver dans notre pays ce droit à la formation professionnelle, pour les jeunes de notre pays et leur famille, dire non au projet du gouvernement pour l'enseignement professionnel initial public. Si nous ne faisons rien pour manifester notre opposition à l'introduction massive de l'apprentissage au sein de nos lycées par le biais de la mise en place de campus des métiers, non seulement nous verrions très rapidement nos conditions de travail continuer à se dégrader, mais nous cautionnerions aussi la liquidation d'une voie de formation professionnelle qui respecte les valeurs de laïcité, d'indépendance et qui a permis à de nombreux jeunes de trouver leur place dans notre société à la fois comme travailleurs et comme citoyens libres et éclairés.

C'est pourquoi nous devons nous mobiliser massivement le 23 janvier lors de l'examen du projet de loi sur la refondation de l'école qui contient ces dispositions néfastes et qui ne recueille pas le soutien de la majorité des organisations syndicales représentatives des personnels. Chacun au sein de son établissement, ce jour-là, doit dire non au projet du gouvernement : non à une seconde de détermination professionnelle, non à la transformation de nos LP en campus des métiers, non au transfert de la carte des formations à la Région, non à la dégradation de nos conditions de travail, non à la territorialisation de l'Enseignement Professionnel et encore non à la transformation de nos élèves en main d'œuvre captive du patronat. Chaque PLP adhérent du SNETAA doit défendre notre modèle actuel de formation professionnelle dans nos Lycées Professionnels, affirmer son opposition au projet de réforme ministériel qui dénaturerait notre enseignement et détruirait le modèle de formation professionnelle patiemment mis en place depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Pour cela je vous invite tous à soutenir massivement le mouvement de grève lancé par le SNETAA FO le mercredi 23 janvier 2013 et à participer aux actions qui auront lieu ce jour là.

Angoulême, 13 janvier 2013
Henri Lalouette,
Secrétaire Académique.

Réunion des enseignants contractuels

Le SNETAA.FO et le SN.FO.LC de l'académie de Poitiers organisent une réunion d'information sur les non titulaires enseignants qui se déroulera au LP Réaumur le mardi 5 février à partir de 9h30 et jusqu'à 16h30 avec la présence du conseiller technique du SNETAA national (Paul DEVAUX)

Nous développerons les points suivant : actualité nationale sur les futures réformes, actualité des contractuels, titularisation par RAEP et par concours divers, avenir des contractuels, questions diverses.

Une convocation vous sera envoyée pour déposer une autorisation d'absence auprès de votre établissement.

En cas de réussite au concours le SNETAA peut vous suivre tout le long de votre carrière. Pour tout renseignement veuillez prendre contact avec Pierre-Guillaume TEXIER (SNETAA.FO) au 06 73 68 33 82 ou pierre-guillaume.texier@acpoitiers.fr

Le SNETAA FO reçu par le Recteur le 19 décembre 2012

Une délégation des responsables de l'équipe académique du SNETAA FO a été reçue pendant plus d'une heure par le Recteur et le secrétaire Général d'académie. Après une présentation des membres de la délégation et de leur niveau de responsabilité au sein de notre organisation, nous avons rappelé au Recteur les mandats et les valeurs du SNETAA FO dans le cadre d'une discussion sur l'avenir de la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire dans l'académie. Nous avons rappelé notre désir et notre volonté de voir se mettre en place un véritable parcours professionnel pour les élèves de LP, dans un cursus allant du CAP au BTS. Nous avons donc plaidé pour l'ouverture d'un plus grand nombre de places en CAP et l'installation de ces formations de niveau V en formation initiale sur l'ensemble des LP de l'académie. Nous avons aussi rappelé la nécessité de respecter les promesses faites lors de la mise en place de la Rénovation de la voie professionnelle en demandant l'implantation de BTS en LP et en instaurant de véritables passerelles au sein de la voie professionnelle mais aussi entre la voie générale et la voie professionnelle. Nous avons bénéficié d'une très grande qualité d'écoute et avons été invité par M. le Recteur à poursuivre cette discussion rapidement lors d'une prochaine audience.

Information chef de travaux

En fonction du type d'établissement et de son chef, il est constaté que nos missions sont loin d'être celles rappelées par la circulaire. Heureusement, celle-ci prévoit que le chef de travaux peut s'appuyer sur les services administratifs de l'établissement ... !

La mise en place du nouveau budget avec la RCBC en 2013, implique plus que jamais la participation du chef de travaux. On ne saurait trop lui conseiller de rester vigilant sur la nouvelle appellation « Activités Pédagogiques » qui inclut plusieurs anciens chapitres. Il doit absolument s'assurer que le transfert des comptes a été fait dans la totalité pour un bon fonctionnement dans tous les secteurs professionnels pour l'année civile.

Il est à noter que dans certaines académies, des journées d'informations sur la RCBC ont eu lieu à destination des chefs de travaux, n'hésitez pas à les réclamer auprès de votre IEN si nécessaire. Comme le prévoit le BO n°46 du 15 décembre 2011 – circulaire n° 2011-215 du 1-12-2011 NOR MENH1130964C), le chef de travaux doit pouvoir dans le cadre de l'organisation des enseignements techno-

logiques et professionnels répondre aux besoins matériels et financiers.

De ce fait, le Chef de Travaux doit être vigilant suite à la disparition du J1 et au regroupement des dépenses, il faut que le compte y soit. Il doit veiller à ce que l'ensemble du J1 soit bien affecté au regroupement de la section de fonctionnement « les services généraux » Activités Pédagogiques (AP), Administration et logistique (ALO).

De plus, le Chef de Travaux doit veiller à l'utilisation en ressources de la TA (Taxe d'Apprentissage). En effet, si un établissement utilise la totalité de la TA pour financer les crédits pédagogiques, il n'y a plus de latitude quant à son utilisation pour un financement spécifique.

Retrouvez l'ensemble de la lettre chef de travaux n°3 sur le site du SNETAA national www.snetaa.org sur le thème "le chef de travaux et la RCBC" .

Mes coordonnées au niveau académique et national : 05.49.96.16.14 bureau.francoise@free.fr

Françoise BUREAU

**Les personnels doivent savoir comment ont voté
les organisations syndicales qui les représente**

Vote sur le projet de loi de programmation et d'orientation pour la réforme de l'Ecole.

1) Vote CSE du 14/12/2012 (Conseil Supérieur de l'Education)

Pour : CFDT – UNSA – CFTC – SNALC – FCPE - ... : **41**

Abstention : FSU – PEEP : **16**

Contre : **FO** – CGT – SUD – MEDEF : **9**

2) Vote CTM (Comité Technique Ministériel) du 20/12/2012

Pour : UNSA –CFDT

Abstention : FSU

Contre : **FO** – CGT – SUD

Les personnels doivent savoir comment ont voté les organisations syndicales qui les représente car l'enjeu c'est :

- *la régionalisation de l'orientation avec le transfert des COPsy sous l'autorité des Régions,*
- *la carte des formations (ouverture/suppression des sections) donnée aux Régions, c'est-à-dire la territorialisation de l'enseignement professionnel.*

Chacun a pris ses responsabilités et ne peut se dissimuler derrière un discours car :

- *voter pour, c'est accepter ces transferts,*
- *s'abstenir revient à l'accepter,*
- *voter contre c'est être aux côtés des personnels qui refusent le démantèlement du service Public d'Education qui doit rester NATIONAL.*

Souvenons nous en le moment venu !

Le SNETAA FO reçu à la Région

Le mardi 17 décembre 2012, le SNETAA FO a été reçu par le directeur de l'enseignement de la région et ses adjoints. Cette rencontre a permis un échange de vue approfondi sur le projet de carte des formations académique ainsi que sur le positionnement de la région sur les conséquences de l'acte III de la décentralisation pour l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire. Nous avons tout d'abord rappelé nos mandats sur le refus de l'introduction de l'apprentissage dans nos LP, avant d'examiner en détail les propositions d'ouverture ou de fermetures pour la rentrée 2013. Nous avons constaté que cette année l'hémorragie de fermetures de sections des dernières rentrées était stoppée, mais que le mal occasionné ces dernières années était loin d'être réparé avec le projet présenté. Pour l'enseignement professionnel dans nos LP seuls 3 CAP seraient ouverts et les BTS nouveaux seraient tous proposés en mixité de public et dans des lycées technologiques

ou polyvalents. Nous avons fait part de notre « peu d'enthousiasme » à ces propositions. Nous avons aussi réaffirmé notre opposition aux mixités de publics ou de parcours prévues dans bon nombre de formations de baccalauréat professionnel demandées par les chefs d'établissement souvent sans réelle concertation avec les équipes pédagogiques. Mme Nathalie Bertrand adjointe du directeur régional de l'Education, chargée de l'apprentissage n'a pas caché son intention de faire des lycées professionnels de véritables lieux de formation d'apprentis sous l'égide du CFA académique. Pour le SNETAA FO, non seulement cette solution ne permet pas de sauver les postes des collègues PLP mais précarise nos formations qui ne deviendraient que le réceptacle des jeunes qui n'auraient pas trouvé d'apprentissage. Nous sommes ici très loin d'une valorisation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire. Nous avons rappelé notre opposition à cette vision de l'avenir de la formation professionnelle dans nos LP.

Déclaration de Henri Lalouette pour la FNEC FP FO académie de Poitiers, au CAEN du 20 décembre 2012

Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, Madame la Présidente de Région, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Académique de l'Education Nationale,

Un nouveau dialogue social s'est installé depuis quelques mois avec le changement de majorité gouvernementale. La FNEC FP FO et ses syndicats en ont pris acte et souhaitent que celui-ci permette que la concertation entamée depuis l'été 2012 aille au-delà des effets d'annonce auprès de l'opinion publique. En effet, contrairement aux affirmations de notre ministre dans sa lettre du 6 décembre 2012 adressée aux enseignants, la FNEC FP FO considère qu'il n'y pas de réel consensus sur le projet de loi de refondation de l'école. Seule une petite partie des fédérations enseignantes se sont prononcées pour le projet présenté au CSE et des points de désaccords importants subsistent. La refondation de l'école est un sujet majeur pour l'avenir de notre pays et elle mérite bien mieux qu'un accord de façade. Le projet actuel réclame un approfondissement de la concertation pour que selon les propos de notre ministre ce grand moment de débat et d'échange permette de construire un consensus autour d'un diagnostic partagé. Force est de constater que nous n'en sommes pas là pour le moment. Pour Force Ouvrière, première organisation dans la fonction publique d'Etat, le texte actuel, porte atteinte aux principes de l'école publique, un des piliers de la République une et indivisible et ne répond ni aux besoins des élèves, ni aux revendica-

tions des personnels. C'est le cas dans des secteurs importants comme l'enseignement professionnel public sous statut scolaire au sein de l'Education Nationale.

Sur ce point particulier la FNEC FP FO et son syndicat dans ce secteur, le SNETAA FO tiennent à dénoncer les dangers d'une territorialisation de l'enseignement professionnel qui n'aurait pour vocation qu'une réponse immédiate à des besoins locaux en matière de formation professionnelle. La volonté de répondre aux besoins de proximité ne doit pas faire oublier la nécessité d'offrir à tous les jeunes de notre pays une égalité d'accès à une formation de son choix. Il ne doit pas y avoir de prédéterminisme territorial ou social présidant aux choix d'orientation d'un jeune. Le transfert du pilotage de la carte des formations à la région, contenu dans le projet de l'acte 3 de la décentralisation conduit malheureusement à cette logique. Elle place dans les mêmes mains la totalité de la formation professionnelle. Les ouvertures ou fermetures de section passeraient ainsi sous l'autorité d'un pouvoir politique qui pourrait être soumis aux pressions électorales. Cela amènerait, dans l'hypothèse la plus sombre à des dérives consistant à privilégier des intérêts locaux au détriment de l'intérêt collectif. Enfin la constitution de campus des métiers contenue dans le projet de loi sur la refondation de l'école, mêlant sur un même lieu de formation des publics aussi divers que les adultes des greta, les apprentis et les élèves sous statut scolaire n'est pas aux yeux de notre fédération, de nature à garantir la pérennité de l'enseignement professionnel public initial sous statut scolaire et de

ses personnels fonctionnaires d'Etat. Le SNETAA FO et sa fédération ne cautionnent pas non plus les projets de mise en place d'une seconde de détermination au sein d'un lycée polyvalent qui conduirait au lycée unique après le collège dont chacun sait qu'il n'a pas été une réussite. Le lycée unique amplifierait les sorties du système scolaire anticipée et pousserait une bonne partie d'entre eux vers les formations privées ou patronales qui ne correspondent pas aux valeurs de notre service public et laïque. C'est pourquoi nous tenons à rappeler l'importance de la spécificité de la voie professionnelle qui offre à chaque jeune une scolarité à égale dignité avec les jeunes des autres voies de formation.

La FNEC FP FO tient aussi à rappeler son opposition à l'école du socle. Avec les personnels, FORCE OUVRIERE reste attachée aux connaissances et aux qualifications et ne veut pas qu'on leur substitue les « compétences » de l'école du socle, ni qu'on remette en cause les statuts particuliers des enseignants, qui sont garants de leur mission.

Force Ouvrière tient aussi à rappeler son opposition au projet de refonte des rythmes scolaires qui augmenterait sans contrepartie la charge de travail des personnels du 1° degré et demande au ministre le retrait du projet.

Concernant l'ordre du jour de ce CAEN, nous interviendrons au fil de cette réunion pour préciser nos positions et revendications directement en lien avec les points soulevés plus haut dans cette déclaration.

Vous (Contractuel, CPE, PLP exerçant en LP, SEP, SEGPA ou EREA, ...) souhaitez adhérer ou réadhérer au SNETAA FO en **2012/2013**. Si vous avez égaré votre bulletin d'adhésion vous pouvez le retrouver sur le site académique (<http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>) ou vous pouvez aussi adhérer directement en ligne sur <http://www.snetaa.org/>. Le certificat fiscal pour l'année 2012 sera envoyé à tout adhérent, en mars 2013.

Vous pouvez aussi retourner ce coupon à *Henri Lalouette 23 rue Emile Zola, 16340 l'Isle d'Espagnac, ou lui écrire à snetaa.poitiers@free.fr*. Il vous fera parvenir un bulletin d'adhésion à votre adresse :

Nom Prénom

Adresse:.....

.....



Académie de Poitiers

PROMOTION D'ÉCHELON

Année scolaire 2012/2013

Complétez le document et renvoyez cette fiche syndicale au secrétaire académique du SNETAA accompagnée d'une enveloppe timbrée :

Henri Lalouette, Secrétaire Académique
23 rue Emile Zola 16340 L'ISLE d'ESPAGNAC

NOM : Prénom :

Adresse
.....
.....

Discipline : Affectation actuelle :
.....

Echelon actuel : Depuis le :

Obtenu au ;

: Grand choix

: Choix

:

Ancienneté

Note pédagogique au 31 Août 2012 sur 60 :

Date d'inspection :

Note administrative au 31 Août 2012 sur 40 :

Note globale :/100

Date de naissance :

snetaa.poitiers@free.fr ou snetaa.poitiers@orange.fr

site internet : <http://snetaa.poitiers.free.fr>